

CITÉ DE DORVAL

Le 21 juin 2022

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue dans la chapelle de la résidence « Quatre Vents », 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 20 juin 2022, à 20 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Gheorghe Lucian Todoran, directeur des Services administratifs et trésorier, en remplacement temporaire du directeur général
Me Chantale Bilodeau, directrice des affaires publiques et greffière
Me Julia Levitin, greffière adjointe

CM2206 268

1.1 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal

1. Un résident de l'avenue Ferndale demande un suivi de sa plainte concernant l'**abri d'auto** de son voisin qui l'incommode et cause de l'accumulation d'eau sur sa propriété.
2. Une résidente de l'avenue de l'Académie demande un suivi concernant le **projet de construction au Collège Ste-Anne** et aimerait voir un plan ou une maquette pour en savoir davantage sur le projet.
3. Une résidente de l'avenue Boylan demande si la **clôture** située au bout de l'avenue Boylan pourrait être réparée.
4. Un résident de place Picard demande si la Cité pourrait intervenir auprès du **Ministère des Transport** pour accélérer les travaux et ainsi permettre aux cyclistes d'emprunter le trottoir du viaduc au rond-point Dorval au lieu d'utiliser le tunnel pour piétons de la Gare Dorval.
5. Un résident de l'avenue Carson demande pourquoi les **panneaux d'arrêt** situés aux intersections sont en anglais et si la Cité va installer les **feux de circulation** au coin de Carson et Roy pour assurer la sécurité des gens.
6. Une résidente de l'avenue Lilas demande les questions suivantes concernant le **12 Dahlia** : 1) si une haie de cèdres pourrait être installée le long de sa clôture pour assurer son intimité, sa sécurité et la quiétude des lieux; 2) s'il serait possible de limiter et de sécuriser l'accès aux lieux; et 3) quel type de quai sera installé et à quelle distance il se trouvera de sa propriété.
7. Des résidents des avenues Girouard et Dahlia demandent si les résidences voisines du 12 Dahlia seront rencontrées relativement à l'**installation du quai** et aux activités qui y seront permises.
8. Un résident de l'avenue Dahlia demande un suivi concernant le **projet du Parc St-Charles**.
9. Un résident de Vaudreuil-Dorion demande : 1) si la Cité a eu des communications verbales ou écrites avec l'Aéroport International Montréal-Trudeau (ADM) concernant les **particules de noir de carbone**; 2) comment la Cité compte agir pour protéger ses résidents et si elle

compte poursuivre l'ADM; et 3) si une copie de la correspondance envoyée aux ministres fédéraux et provinciaux pourrait lui être transmise tel que convenu.

10. Un résident de la 2^e Avenue demande : 1) si la Cité s'oppose à l'augmentation de la **quote-part payable à l'agglomération**; 2) si des actions seront prises pour optimiser l'intégration des lignes d'autobus aux futures stations du **REM** et ainsi mieux desservir la population dorvaloise, et 3) quelles actions seront prises pour prévenir des **refoulements de l'égout pluvial sur Roy**.
11. Un résident de l'avenue St-Charles demande : 1) ce que la Cité compte faire pour pallier au danger des **particules de noir de carbone**; 2) le nom des membres du comité du **Fonds d'aide**; 3) pour une employée de la Cité a planté des fleurs devant la **Bijouterie Aubry** et si ce service est offert à d'autres résidents; et 4) combien a coûté l'achat du **12 Dahlia** et pourquoi la Cité n'a pas acheté le boisé McConnell.
12. Un résident de l'avenue Neptune demande 1) si la Cité va constituer un **conseil local du patrimoine**; 2) un suivi concernant sa demande d'ajouter **7 bâtiments d'intérêt patrimonial** à la liste existante; 3) demande pourquoi l'ajout de la définition de '**Projet de redéveloppement**' au Règlement de zonage n'est pas sujette à l'approbation des personnes habiles à voter.
13. Un résident de l'avenue Girouard demande si la Cité pourrait songer à vendre une partie du terrain du **12 Dahlia** aux résidences contiguës à la condition que le terrain et les arbres soient préservés comme espace vert.
14. Une résidente du croissant McNicoll demande un suivi concernant la plainte à l'effet que la propriété située au **320 avenue Clément** est plus avancée de la voie publique que les propriétés voisines, ce qui serait possiblement contraire au Règlement sur les PIIA de la Cité; 2) comment la Cité va assurer la **sécurité des écoliers** qui se rendent à l'école de Gentilly considérant la construction en cours sur Carson et celle à venir sur Dawson pour la Maison Alternative; et 3) demande un suivi concernant l'avancement du processus d'**embauche du futur directeur général**.
15. Une résidente de l'avenue Dahlia demande si les résidents de l'avenue Dahlia seront consultés quant à la nouvelle vocation du **12 Dahlia** considérant qu'ils demeurent à proximité.
16. Un résident de l'avenue St-Charles demande un suivi concernant l'acquisition de la **Pointe-Picard**.
17. Un résident de l'avenue Dahlia demande un suivi concernant le **projet d'enfouissement des fils** sur Bord-du-lac--Lakeshore.

CM2206 269

1.2 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2022, suite aux ajouts suivants :

- Ajout du point 4.24 - Fourniture et installation de balançoires soucoupes dans 3 parcs
- Ajout du point 4.25 - Fourniture et installation de structures de jeux au parc Royal Dixie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 270

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 mai 2022

Attendu que le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 271

3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement RCM-92-2022 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Cité de Dorval aux fins de définir les dépenses admissibles et d'encadrer le traitement des demandes de remboursement.

Le conseiller Paul Trudeau donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Cité de Dorval RCM-92-2022 aux fins de définir les dépenses admissibles et d'encadrer le traitement des demandes de remboursement, et dépose ledit projet de règlement

CM2206 272

3.2 Règlement de délégation - Compte-rendu du directeur général

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 13 avril au 10 mai 2022 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

CM2206 273

3.3 Adoption du règlement RCM-60A-15-2022 modifiant de nouveau le règlement de zonage RCM-60A-2015 aux fins de corriger des erreurs et/ou omissions qui se sont glissées dans la cadre de la refonte du règlement de 2015 et de bonifier quelques dispositions règlementaires

Attendu qu'à sa séance du 21 mars 2022 le conseil a adopté le premier projet de règlement RCM-60A-15-2022 aux fins de corriger des erreurs et/ou omissions qui se sont glissées dans la cadre de la refonte du règlement de 2015 et de bonifier quelques dispositions règlementaires;

Attendu que suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 14 avril 2022, le conseil a adopté, avec modifications, le second projet de règlement lors de sa séance du 16 mai 2022;

Attendu que, suite à l'avis public paru le 31 mai 2022 à l'intention des personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum dans le cadre du projet de règlement RCM-60A-15-2022, aucune personne intéressée n'a déposé de demande de participation à un référendum relativement audit projet;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCM-60A-15-2022 modifiant de nouveau le règlement de zonage RCM-60A-2015 aux fins de corriger des erreurs et/ou omissions qui se sont glissées dans la cadre de la refonte du règlement de 2015 et de bonifier quelques dispositions règlementaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 274

4.1 Service d'expert en mécanique du bâtiment - Mandat additionnel

Attendu le départ en mai dernier, du superviseur en mécanique du bâtiment qui était en poste depuis plusieurs années au Service des travaux publics - Division des bâtiments;

Attendu qu'un délai sera requis pour procéder à l'embauche d'un nouveau titulaire pour le poste et que les dossiers en cours de réalisation requièrent le support d'un expert en mécanique du bâtiment pour assurer la bonne continuité des opérations;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'émettre un bon de commande à l'entreprise 9447-2479 Québec inc., pour les services de Yves Chênevert à titre d'expert en mécanique du bâtiment pour un mandat additionnel au coût global de 20 696,00 \$ TTC conformément à son offre de service du 12 mai 2022.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 41 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 275

4.2 Services de réparation des cylindres hydrauliques des ponts élévateurs du garage municipal

Attendu que les cylindres sur les ponts élévateurs dans l'atelier municipal doivent être réparés afin d'éviter qu'ils endommagent à répétition les joints d'étanchéité;

Attendu que les travaux consistent à chromer de nouveau les cylindres endommagés;

Attendu que deux entreprises ont répondu à la demande de prix du Service des travaux publics pour la réparation des cylindres hydrauliques ;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'approuver l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Clifford Underwood Hydraulique Itée, entreprise ayant fourni le meilleur prix pour la réparation des cylindres hydrauliques sur les ponts élévateurs, au montant global de 20 223,10 \$ TTC, conformément à sa soumission du 5 avril 2022.

Imputation: Poste budgétaire 02 320 22 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 276

4.3 Services de location et vidange de toilettes portatives avec lavabos pour 2022 - Augmentation du contrat

Attendu qu'un contrat initial de location de toilettes portatives avec lavabos au montant de 14 612,46 \$ TTC pour 2022 a été autorisé à l'entreprise Sanibert inc., par la décision déléguée 2022-05-011607, entreprise ayant soumis le plus bas prix suite à une demande de prix;

Attendu que le Service des loisirs et culture demande une prolongation des délais de location des toilettes ainsi que l'ajout d'une toilette au parc St-Charles;

Attendu qu'un montant additionnel de 2 115,08 \$ TTC est requis pour couvrir ses besoins additionnels;

Attendu qu'un montant supplémentaire de 3 345,51 \$ TTC est également requis en prévision de possibles ajouts au contrat durant l'année, pour un total de 20 073,05 \$ TTC;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un budget supplémentaire de 5 460,59 \$ TTC au contrat accordé à l'entreprise Sanibert inc., pour la prolongation de location de 12 toilettes portatives, ainsi que la location d'une toilette portative additionnelle pour 2022.

Imputation : Poste budgétaire : 02 701 53 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 277

4.4 Renouvellement annuel des licences Microsoft 365

Attendu que Microsoft 365 est un abonnement annuel, qui doit être renouvelé chaque année afin de permettre l'utilisation du service de messagerie Microsoft et des produits Microsoft Office ;

Attendu que trois entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres TI2021-03 pour la fourniture de licences Microsoft 365;

Attendu que lors de la séance du 21 juin 2021, la Cité de Dorval a octroyé le contrat à l'entreprise Informatique Amerix, plus basse soumissionnaire conforme, au montant de 48 417,54 \$ TTC pour une période d'un an;

Attendu que ce contrat est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que des ajustements pourront être faits en fonction du nombre d'utilisateurs ou du niveau d'utilisation des logiciels pour répondre aux besoins de la Cité de Dorval qui se manifesteraient en cours de contrat;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement de la première option du contrat pour 2022-2023 à l'entreprise Informatique Amerix, Corporation Amerix inc., pour la fourniture d'abonnements annuels du logiciel Microsoft 365 incluant les différents lots du manufacturier Microsoft, au montant de 48 417,54 \$ TTC, tel que détaillé dans sa soumission ouverte le 1^{er} juin 2021.

D'autoriser une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour couvrir les ajustements du nombre d'utilisateurs qui pourraient être requis en cours de contrat.

Imputation: poste budgétaire 02 130 50 730, virement requis de 100 000\$ du 02 190 00 995

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 278**4.5 Autorisation d'aide financière - Remplacement du tapis au Golf Dorval**

Attendu que les tapis du Bistro 19 et de la salle à manger du golf Dorval avaient été remplacés en 2021 et que celui du 1^{er} étage devait maintenant être changé;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une aide financière à la Corporation du Golf Dorval pour l'achat et l'installation, par l'entreprise Tapis Trans Canada Carpet, d'un nouveau tapis au 1^{er} étage du chalet, au montant de 24 181,54 \$ TTC.

Imputation : poste budgétaire 02 701 96 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 279**4.6 Location de jeux gonflables pour la fête nationale et la fête du Canada 2022**

Attendu que le Service des loisirs et culture a procédé à la location de jeux gonflables de la société T2 Événement Plus+ en vue des festivités de la fête nationale et de la fête du Canada 2022.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de deux factures à l'entreprise T2 ÉVÈNEMENT PLUS S.E.N.C. pour la location de jeux gonflables pour la Fête nationale et la fête du Canada 2022, le tout au montant global de 16 993,38 \$ TTC.

Imputation budgétaire: 02 701 70 450

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 280**4.7 Fourniture et installation d'un quai - 12, avenue Dahlia**

Attendu que la Cité de Dorval a fait l'acquisition du terrain et de ses bâtiments situés au 12, avenue Dahlia, face au lac St-Louis ;

Attendu que la Cité de Dorval désire ainsi offrir aux citoyens l'opportunité de profiter de ce site patrimonial exceptionnel et de ses berges par le biais d'activités nautiques ;

Attendu que l'installation d'un quai est requise pour rendre le plan d'eau accessible par embarcations ;

Attendu que deux entreprises ont répondu à la demande de prix du Service des travaux publics pour la fourniture et l'installation d'un quai au 12, avenue Dahlia à Dorval ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'émettre un bon de commande à l'entreprise Poralu Marine inc., entreprise conforme pouvant répondre aux exigences du projet de fourniture et installation d'un quai au 12, avenue Dahlia, au montant global de 39 920,08 \$ TTC, conformément à sa soumission du 7 mai 2022.

Imputation: Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2022-18, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 281

4.8 Fourniture de lampadaires pour l'éclairage du sentier de l'arboretum

Attendu que le nouveau sentier de l'arboretum utilisé en été comme sentier pédestre et en hiver pour le patinage doit être équipé d'un système d'éclairage adéquat pour la sécurité des usagers;

Attendu que des bases en béton furent installées lors de la construction du sentier en prévision d'y ajouter les fûts et têtes de lampadaires requis pour illuminer le sentier;

Attendu que deux entreprises ont fourni des prix à la demande du Service des travaux publics, pour la fourniture de treize (13) fûts et têtes de lampadaires pour l'éclairage du sentier de l'arboretum.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Lumen, entreprise ayant fourni le meilleur prix pour la fourniture de treize (13) fûts et têtes de lampadaires pour l'éclairage du sentier de l'arboretum, au montant global de 39 877,93 \$ TTC, conformément à sa soumission du 20 avril 2022.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2022-45, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 282

4.9 Autorisation de signature d'un acte de servitude en faveur de la Cité de Dorval sur la propriété située au 225, avenue Martin - Lot 1 523 819

Attendu qu'une conduite de drainage appartenant à la Cité de Dorval a été installée sous le lot 1 523 819 soit au 225, avenue Martin, Dorval;

Attendu qu'il est important que la Cité de Dorval obtienne une servitude lui donnant accès en tout temps à cette conduite pour intervenir en cas de dommages et pour réparer, entretenir ou remplacer ladite conduite;

Attendu que l'acte de servitude vise à accorder à la Cité de Dorval un droit réel et perpétuel de passage, à pied et en véhicule motorisé, sur une partie du lot 1 523 819, afin de permettre l'entretien, le remplacement et la réparation de la conduite et ses accessoires, incluant le droit d'accès en tout temps et le droit de creuser pour accéder à la conduite et à ses accessoires;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, un acte de servitude à intervenir entre la Cité de Dorval et Jean-Louis Dorion et affectant la propriété située au 225, avenue Martin, à Dorval soit le lot 1 523 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude joint au dossier décisionnel 2022-06-011751, ou tout autre terme et condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 283

4.10 Autorisation de signature d'un acte de vente avec ABB Electrification Canada SRI pour l'acquisition du lot 6 398 491 pour le réaménagement de l'intersection Hymus/André

Attendu que la Cité souhaite acquérir des parties des lots 1 524 400, 1 523 761, 1 523 086 et 1 523 078 du cadastre du Québec, actuellement connues respectivement comme étant les lots 6 398 489, 6 398 491, 6 398 493 et 6 398 495 du cadastre du Québec, le tout pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Hymus et de l'avenue André;

Attendu que le conseil a adopté, lors de sa séance du 15 juin 2020, la résolution CM2006 211 pour autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots concernés;

Attendu que la Cité s'est entendue avec ABB Electrification Canada SRI pour l'acquisition de gré à gré du lot 6 398 491;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, un acte de vente entre ABB ELECTRIFICATION CANADA SRI / ABB ELECTRIFICATION CANADA ULC comme vendeur et la CITÉ DE DORVAL comme acheteur, pour l'acquisition, sans garantie, du lot 6 398 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 19 120,00 \$ avant taxes, selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de vente joint au dossier décisionnel 2022-06-011764, ou tout autre terme et condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 17 000, projet 2021-61, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 284

4.11 Réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2022

Attendu que l'appel d'offres public IM2022-02 a été lancé sur SEAO le 5 mai 2022 pour des travaux de réhabilitation structurale des conduites d'eau potable pour 2022 et que trois soumissionnaires ont déposé une soumission;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer un contrat à l'entreprise Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable, au montant global de 1 699 200,00 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 1^{er} juin 2022.

Imputation : Poste budgétaire 23 050 10 000, projet 2022-02, virement requis de 155 000 \$ de la ligne 4 du PTI, financé par une affectation des activités de fonctionnement et un transfert du TECQ au montant de 230 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 285

4.12 Réhabilitation structurale de conduites d'égouts 2022

Attendu que l'appel d'offres public IM2022-03 a été lancé le 5 mai sur SEAO pour la réhabilitation structurale de conduites d'égouts 2022 et que quatre entreprises ont déposé une soumission;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer un contrat à l'entreprise Les Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation structurale de conduites d'égouts, au montant global de 747 231,72 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 1^{er} juin 2022.

Imputation : Poste budgétaire 23 050 20 000, projet 2022-03, financé par un transfert du programme TECQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 286

4.13 Resurfaçage de diverses rues 2021 - Augmentation de contrat

Attendu qu'à sa séance du 21 juin 2021, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Roxboro Excavation inc., dans le cadre du resurfaçage de diverses rues, au montant global de 3 768 280,56 \$ TTC;

Attendu que lors de l'excavation des fondations de rues de l'avenue Carson, il a été constaté que plusieurs puisards avec leur conduite de raccordement ainsi que des conduites pluviales avec regard devaient être changés sur Carson, de façon imprévue, occasionnant des coûts supplémentaires de 60 000 \$ avant taxes;

Attendu qu'une partie de ce montant a été couverte par le budget déjà approuvé pour des contingences mais qu'un solde de 35 164,45 \$ demeure à payer;

Attendu que les travaux supplémentaires sont accessoires au contrat initial et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une augmentation du contrat octroyé à Roxboro Excavation inc., pour un montant ne dépassant pas 35 164,45 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2021-05, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 287

4.14 Approbation d'ordres de changements - Projet d'agrandissement de l'aréna Dorval

Attendu qu'à sa séance du 18 novembre 2020, le Conseil a autorisé l'octroi d'un contrat de 11 356 224,47 \$ TTC à l'entreprise MA2D Construction dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'aréna Dorval;

Attendu que des ordres de changements accessoires au contrat principal se sont présentés en cours d'exécution des travaux et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

Attendu que les quatre avenants de modification AM-43, AM-44, AM-45 et AM-46 sont requis dans le cadre du projet d'agrandissement de l'aréna Dorval;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les ordres de changement AM-43, AM-44, AM-45 et AM-46 au contrat octroyé à l'entreprise MA2D Construction inc., pour un montant global de 45 908,77 \$ TTC, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'aréna Dorval.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 12 002, projet 2019-22, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 288

4.15 Resurfaçage de diverses rues 2022

Attendu que (6) entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres IM 2022-04 pour le resurfaçage de diverses rues 2022;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à Réhabilitation DuO inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le resurfaçage de diverses rues, au montant global de 4 187 000,00 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 13 juin 2022.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2022-04, virement requis de 860 000\$ du projet PTI ligne 4, financé par une affectation des activités de fonctionnement et un montant à recevoir de 94 333,37\$ la part de Dollard-des-Ormeaux pour le partage des travaux (54-136-00-100)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 289

4.16 Travaux de réparation de l'escalier extérieur de l'hôtel de ville - Dépense supplémentaire

Attendu qu'un contrat a été accordé par décision déléguée 2022-05-011603, au montant global de 14 371,88 \$ TTC, à l'entreprise Construction Rénovation Timmy inc., pour des travaux de réparation de l'escalier en ciment extérieur à l'hôtel de ville;

Attendu que la pose de pierres supplémentaires a été requise lors de l'enlèvement des marches originales n'ayant pu être récupérées, et que ces travaux n'étaient pas prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un montant supplémentaire de 5 513,05 \$ TTC au contrat octroyé à l'entreprise Construction Rénovation Timmy inc., pour des frais de réparation supplémentaire dans le cadre du projet de réfection des escaliers extérieurs à l'hôtel de ville, pour un montant total de 19 884,93 \$ TTC pour l'ensemble du projet.

Imputation : Poste budgétaire 02 130 90 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 290

4.17 Services professionnels en architecture de paysage - Projet de réaménagement du parc St-Charles - Phase 1 - Augmentation de contrat

Attendu qu'à sa séance du 12 juillet 2021, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Services EXP inc., pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réaménagement du parc St-Charles, phase 1, au montant global de 204 080,63 \$ TTC;

Attendu que la Cité de Dorval désire devancer la phase II du projet consistant en le réaménagement de l'entrée, la restauration du mur historique en pierre de rivière, la reconstruction de la placette d'accueil et du sentier raccordant au réseau piétonnier du parc, l'intégration de panneaux d'information sur le parc et son histoire, ainsi que la présentation d'un athlète de Dorval, la révision de la potence signalant l'entrée du parc ainsi que la reconfiguration du stationnement nord situé sur l'avenue Martin, le tout afin d'agencer la conception du projet de la phase II à la phase I;

Attendu que les coûts additionnels sont accessoires au contrat initial, n'en changent pas la nature et assurent une meilleure efficacité dans la poursuite du projet;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'augmentation du mandat octroyé à Services EXP inc., pour un montant ne dépassant pas 38 516,63 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2020-55, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 291

4.18 Location d'équipements de déneigement avec opérateurs (TP2018-06) - Ajustement du prix du diesel

Attendu qu'à sa séance du 17 septembre 2018, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise CWI-Roxboro, pour la location de camions 10-12 roues incluant les opérateurs, pour le transport de la neige en vrac pour la saison hivernale 2018-2019, au montant global de 553 345,93 \$ TTC;

Attendu que le contrat a été renouvelé trois fois avec ajustement des prix en fonction de l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation (IPC), pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu que l'article 1.6.6 du cahier de charges spéciales du contrat TP2018-06 stipule qu'un ajustement des prix du transport par rapport à la variation du carburant diesel peut être réclamé, à la demande de l'adjudicataire.

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à l'entreprise CWI-Roxboro, d'un montant ne dépassant pas 52 801,79 \$ TTC pour les ajustements de prix de carburant diesel, conformément à la facture du 18 mai 2022 et validé par la division des ressources matérielles.

Imputation : Poste budgétaire 02 330 00 518

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 292

4.19 Projet de réfection du mur nord à l'hôtel de ville - Conciliation budgétaire suite à la résiliation du contrat

Attendu qu'à sa séance du 15 mars 2021, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Les Constructions GMP Inc., dans le cadre du projet de réfection des façades et réaménagement intérieur de l'hôtel de ville, au montant global de 779 692,83 \$ TTC;

Attendu que ledit contrat a été résilié en raison des manquements de l'entrepreneur GMP dans l'exécution des travaux;

Attendu que la Cité de Dorval a dû compléter elle-même les travaux restants ou déficients par l'entremise de fournisseurs embauchés directement par la Cité de Dorval;

Attendu que la partie des travaux exécutés par l'entrepreneur doit lui être payée;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les avenants au montant de 39 517,69 \$ TTC à l'entrepreneur Les Constructions GMP inc., et le paiement de 63,638,79 \$ TTC représentant la somme due suivant notre conciliation budgétaire dans le cadre du projet de réfection des façades et réaménagement intérieur de l'hôtel de ville;

D'autoriser le Service des travaux publics à poursuivre les négociations avec l'entrepreneur relativement aux écarts des coûts du projet faisant l'objet d'un différend entre les deux parties.

Imputation : Poste budgétaire 23 020 12 000, projet 2021-21, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 293**4.20 Fourniture et installation de mobilier urbain**

Attendu que l'achat et l'installation de bancs, tables de pique-nique, supports à vélo et chaises Rivage sont requis pour bonifier le mobilier urbain sur différents sites de Dorval;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite l'obtention du dernier Fleuron auprès de « la Corporation des Fleurons du Québec »;

Attendu que l'avis d'intention LC 2022-02 a été publié sur le site électronique SÉAO et sur le journal Constructo le 12 mai 2022, conformément à l'article 573.3 par. 2 (LCV), dans l'objectif de cibler les fournisseurs pouvant offrir du mobilier fabriqué avec le matériau Resysta, 100% organique et biodégradable;

Attendu que cinq fournisseurs ont manifesté leur intérêt à offrir le mobilier demandé et que le fournisseur Techsport inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Techsport inc., pour la fourniture de mobilier urbain dans différents parcs, au montant soumissionné de 122 273,10 \$ TTC, incluant la livraison.

Imputation budgétaire: 23 080 15 000, projet 2022-62, virement requis de 12 000 \$ du projet PTI ligne 98, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 294**4.21 Travaux de réaménagement du parc St-Charles - phase 1**

Attendu que 3 entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres TP 2022-10 pour les travaux de réaménagement du parc St-Charles-phase 1;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réaménagement du parc St-Charles-phase 1, au montant global de 4 657 199,32 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 24 mai 2022.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2020-55, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 295**4.22 Services professionnels pour la réfection du bâtiment situé au 1780, chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore - Maison du Jardinier**

Attendu que la Cité de Dorval a fait l'acquisition en 2009, de la propriété située au 1780, chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore, appelée Maison du Jardinier ;

Attendu que la Maison du Jardinier est un bâtiment patrimonial et que des travaux de rénovation et de restauration sont requis pour le préserver ;

Attendu qu'un rapport d'évaluation structurale a été demandé auprès de TDR Experts-conseils et associés au mois de mars dernier au coût de 4 484,03 \$ TTC

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

De ratifier le contrat octroyé à TDR Experts conseils associés inc. pour préparer un rapport d'évaluation structurale au montant de 4 484,03 \$ TTC;

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à TDR Experts-conseils associés inc, pour fournir les services d'ingénierie en structure dans le cadre du projet de réfection de la Maison du Jardinier, pour un montant global de 14 130,43 \$ TTC, conformément à son offre de service du 16 mai 2022, le tout au montant total de 18 614,46 \$ TTC pour ce fournisseur.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 12 000, projet 2020-21, financé par une affectation des activités des fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 296

4.23 Services d'experts en pare-feux, commutateurs, configurations réseau et serveurs virtuels

Attendu que les services d'experts en pare-feux, commutateurs, réseaux et serveurs virtuels sont requis pour la mise en place, configuration et dépannage;

Attendu que des commandes totalisant un montant de 10 133,89 \$ TTC ont été accordées à Prival en janvier 2022;

Attendu que des services additionnels sont requis afin de compléter les travaux;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une banque d'heures à l'entreprise Prival ODC inc. pour expertise et services professionnels additionnels pour un montant total de 7 174,44 \$ TTC;

Imputation: Poste budgétaire no 02-130-50-419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 297

4.24 Fourniture et installation de balançoires soucoupes dans 3 parcs

Attendu que la Cité souhaite remplacer les balançoires soucoupe dans les parcs Windsor, Courtland et Ballantyne afin de favoriser des matériaux qui ne sont pas conducteurs de chaleur;

Attendu que la Cité souhaite également prévoir un accès inclusif au parc Windsor avec une surface en caoutchouc et des surfaces en sable pour les parcs Courtland et Ballantyne;

Attendu que la division des ressources matérielles a lancé un appel d'offres sur invitation le 5 mai 2022 pour la fourniture de nouvelles balançoires soucoupes pour les 3 parcs;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation de deux balançoires soucoupe pour les Parcs Windsor et Courtland, pour un montant de 66 151,83 \$ TTC, conformément à sa soumission du 30 mai 2022; et

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Industries Simexco inc., soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'une balançoire soucoupe pour le parc Ballantyne, pour un montant de 14 153,87 \$ TTC, conformément à sa soumission du 24 mai 2022.

Imputation: Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2022-63, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 298

4.25 Fourniture et installation de structures de jeux au parc Royal Dixie

Attendu que la Cité souhaite procéder à l'installation de deux nouveaux modules de jeux, au déplacement et à la réinstallation d'un module à ressort existant ainsi qu'à l'agrandissement de l'aire de sable existante au Parc Royal-Dixie.

Attendu que deux fournisseurs ont été invités à soumissionner, soit les entreprises AtmosPhare et ABC Récréation;

Attendu que la proposition de Atmosphere répondait le mieux aux exigences du projet;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise AtmosPhare, pour la fourniture et l'installation de deux nouveaux modules de jeux, le déplacement et la réinstallation d'un module à ressort existant, ainsi que l'agrandissement de l'aire de sable existant au Parc Royal-Dixie au montant global de 64 160,94 \$ TTC conformément à sa soumission du 7 mars 2022.

Imputation: Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2022-64, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 299

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 17 mai au 20 juin, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

CM2206 300

5.2 Autorisation de dépenses de réclamations

Attendu que le Service des affaires publiques et du greffe a complété l'analyse de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement complet et définitif des réclamations décrites au rapport de la greffière pour la période du 12 mai au 15 juin 2022 et totalisant 12 768 \$ non taxable.

Imputation: Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 301

5.3 Approbation de virements budgétaires

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2022-06-17045.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 302

5.4 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière pour une commandite à l'organisme qui suit:

a) NOVA L'OUEST DE L'ÎLE au montant de 500 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 303

5.5 Rapport du maire sur les faits saillants concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021.

CM2206 304

5.6 Affectation des revenus des panneaux publicitaires au Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval

Attendu que le conseil a procédé à la création d'un Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval à la séance de mars 2020;

Attendu que l'affectation des fonds annuels provenant des revenus de location des panneaux publicitaires doit se faire l'année suivante où le revenu a été reçu;

Attendu que la Cité de Dorval a reçu des revenus d'un montant de 211 658,10 \$ en 2021 provenant de la location des panneaux publicitaires;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

Autoriser l'affectation d'une somme de 211 658,10 \$ au Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval, provenant de l'excédent de fonctionnements non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 305

5.7 Confirmation de couverture d'assurances en responsabilité municipale d'un officier public

Attendu que Me Louiza Sadoun, notaire, a été embauchée à titre d'assistante-greffière au Service des affaires publiques et du greffe par la résolution du conseil municipal portant le numéro CM2204 205 et adoptée à la séance du conseil du mardi 19 avril 2022;

Attendu que Me Louiza Sadoun est membre en règle de la Chambre des notaires du Québec;

Attendu que le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires permet à des notaires à l'emploi exclusif de certaines organisations d'être dispensés de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ);

Attendu que Me Louiza Sadoun a déclaré sous serment qu'elle est à l'emploi exclusif de la Cité de Dorval;

Attendu que la responsabilité professionnelle de Me Louiza Sadoun, notaire, découlant de ses fonctions exécutées pour la Cité de Dorval en tant qu'assistante-greffière est couverte par l'assurance responsabilité municipale des officiers publics de la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

Que notre organisation, la Cité de Dorval, se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par Louiza Sadoun, notaire à notre emploi, dans l'exercice de sa profession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 306

5.8 Disposition de biens - équipements informatiques et véhicule no. 95-12

Attendu que la politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles a été adoptée par le Conseil à sa séance du 18 avril 2016;

Attendu que l'optimisation des espaces d'entreposage de la Cité de Dorval est la responsabilité de chacun des services;

Attendu que certains équipements informatiques ne répondent plus aux besoins de la Cité et peuvent être disposés;

Attendu qu'une autorisation a été donnée à la séance du 19 octobre 2020 d'offrir le véhicule 99-15 en échange, suite à l'acquisition de deux véhicules pour la sécurité publique, mais qu'au moment d'effectuer l'échange le concessionnaire a accepté au même prix, l'échange du véhicule 95-12;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la disposition des équipements informatiques décrits au dossier décisionnel 2022-06-011745;

De ratifier la disposition du véhicule no 95-12 en remplacement du véhicule 99-15 dans le cadre de l'achat des deux véhicules VUS, modèle CX-5, pour la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 307

6.1 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis - Mai 2022

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'aménagement urbain :

Liste de tous les permis généraux émis pour le mois de mai 2022;

Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de mai de 2021 et 2022.

CM2206 308

6.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2022.

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2022, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

CM2206 309

6.3 Approbation de divers plans d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2022

Attendu qu'en vertu du règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable, les demandes provenant des propriétés qui suivent sont assujetties à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes à sa réunion du 13 juin 2022 ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PASCAL BRAULT

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants conformément au tableau ci-dessous :

PROJETS - CCU DU 13 JUIN 2022 :

1. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée – 10, avenue Martin
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT

2. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée – 2220, avenue Wren
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
3. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée – 310, avenue Starling
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
4. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée – 2110, avenue Goldfinch
RECOMMANDÉ UNANIMEMENT
5. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée – 335, boulevard Neptune
NON RECOMMANDÉ
6. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée – 1630, place Gordon
NON RECOMMANDÉ
7. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée – 165, avenue Saint-Louis
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
8. Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée – 560, boulevard Graham
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
9. Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée – 264, croissant Ferndale
NON RECOMMANDÉ
10. Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée – 507, avenue Prince Charles
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
11. Projet de construction d'un garage attaché à une habitation unifamiliale isolée – 145, croissant
McNicol - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
12. Projet d'affichage (enseigne de projection) – 394, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore
RECOMMANDÉ UNANIMEMENT
13. Projet d'affichage (enseigne attachée) – 3155, boulevard des Sources
RECOMMANDÉ UNANIMEMENT
14. Projet d'affichage (enseigne détachée) – 1805, route Transcanadienne
NON RECOMMANDÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 310

6.4 Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 270, boulevard Pine Beach, lot 1 520 509

Attendu qu'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été soumise pour le 270, boulevard Pine Beach, pour étude et approbation dans le cadre du projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée afin d'autoriser un empiètement majeur en cour arrière du garage attaché ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 13 juin 2022, a procédé à l'étude de la demande ;

Attendu que le comité est d'avis que le projet ne répond pas aux objectifs et critères du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro RCM-60E-2015 et qu'il ne recommande pas l'approbation du projet;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PASCAL BRAULT

IL EST RÉSOLU:

De refuser la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) soumise en vertu du règlement numéro RCM-60E-2015, au

270, boulevard Pine Beach visant d'autoriser un empiètement de 7 mètres dans la marge arrière de 7,6 mètres pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 311

7.1 Partenariat avec l'observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain du CERIU

Attendu que la Cité est membre du Centre de Recherche en Infrastructure Urbaine (CERIU);

Attendu que le CERIU a sollicité la participation financière de ses membres ainsi qu'un partenariat afin de réaliser le projet d'observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain;

Attendu que la Cité a un intérêt sur différents projets de l'observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une contribution au CERIU de 2 000 \$ par année pour 2022, 2023 et 2024 pour un total de 6 000 \$; et

D'autoriser Annie Fortier, ingénieure de projets au Service des travaux publics - Division de l'ingénierie municipale, à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, l'entente de partenariat du CERIU selon les termes apparaissant au projet d'entente joint au dossier décisionnel 2022-06-011774 ou tout autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité.

Imputation: Poste budgétaire 02 320 25 494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 312

8.1 Confirmation de permanence d'un préposé aux permis et à l'occupation - Service de l'aménagement urbain.

Attendu que M. Jeremy Fargooodarzi a complété, à la satisfaction de son supérieur, sa période de probation au poste de préposé aux permis et à l'occupation au Service de l'aménagement urbain.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 30 mai 2022, la nomination permanente de Jeremy Fargooodarzi au poste de préposé aux permis et à l'occupation au Service de l'aménagement urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 313

8.2 Embauche d'une directrice des loisirs et de la culture

Attendu les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en collaboration avec le directeur général en vue du comblement du poste de directrice des loisirs et de la culture;

Attendu les recommandations du Comité de sélection;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'embauche, en vue de sa permanence, de Mme Véronique Cunche au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture à compter du 13 juin 2022, et ce sujet à une période de probation de six mois et aux conditions prévues à sa lettre d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 314

8.3 Confirmation de permanence au poste d'agent de bureau - Services administratifs

Attendu que Alexander Di Giovanni a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste d'agent de bureau aux Services administratifs;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 15 mai 2022, la nomination permanente d'Alexander Di Giovanni au poste d'agent de bureau - Services administratifs, Division revenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 315

8.4 Embauche temporaire d'un superviseur au Service des travaux publics - Division des bâtiments

Attendu que suite à l'acquisition du bâtiment situé au 12, avenue Dahlia, un superviseur temporaire du bâtiment est requis sur les lieux pour assurer le bon fonctionnement des systèmes de mécanique du bâtiment, réaliser des menus travaux d'entretien et de surveillance des équipements et assurer un transfert de connaissances auprès des superviseurs du Service des travaux publics;

Attendu qu'un employé de la Congrégation Notre-Dame ayant une connaissance des lieux et des systèmes de mécanique du bâtiment est en mesure d'occuper la fonction temporaire de superviseur du bâtiment;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la nomination temporaire de Gervais Guillemette au poste de superviseur du bâtiment à compter du 13 juin 2022 pour une durée de 16 semaines, aux conditions énoncées au dossier décisionnel 2022-06-011766.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 316

8.5 Confirmation de permanence d'une coordonnatrice aux communications au Service des affaires publiques et du greffe

Attendu que Pamela Bautista Boivin a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de coordonnatrice aux communications au Service des affaires publiques et greffe ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer à compter du 6 juin 2022, la nomination permanente de Mme Pamela Bautista Boivin au poste de coordonnatrice aux communications au Service des affaires publiques et greffe, division des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2206 317

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 22 h 27

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE